



Comment est fixé le prix des transactions par terminal de paiement ?

Vous envisagez d'installer un terminal de paiement dans votre commerce ? C'est presque devenu indispensable de nos jours : il faut dire que l'appareil simplifie considérablement les paiements ! Mais en tant que commerçant, combien payez-vous pour une transaction par carte ? Et quels aspects en déterminent le prix ? Cet aperçu pratique vous permettra de connaître le prix des différentes transactions en un coup d'oeil.

Votre client vous paie par Bancontact via Yomani/Yoximo ?

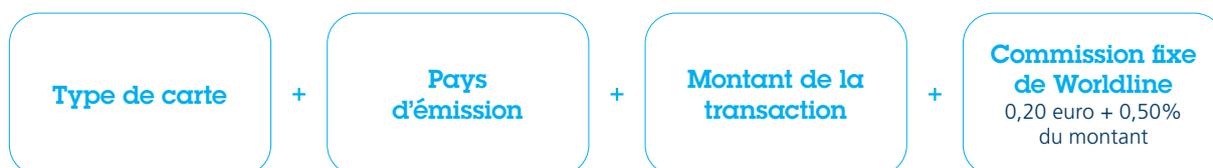
Dans ce cas, les frais dépendent du montant de l'achat et de l'abonnement que vous avez choisi.

Bancontact Step	15,72 euros/mois incluant les 50 premières transactions Vous payez 0,1572 euro/transaction à partir de la 51e transaction. Vous payez 0,0208 euro/transaction pour les montants jusqu'à 5 euros. Vous payez 0,0520 euro/transaction pour les montants compris entre 5,01 euros et 10 euros.	
Bancontact Dynamic	Pas de frais d'abonnement Le prix par transaction dépend du nombre réel de transactions par terminal pour le mois concerné :	
	0 à 100 transactions par mois (par terminal)	0,3119 euro/transaction
	101 à 200 transactions par mois (par terminal)	0,2080 euro/transaction
	201 à 350 transactions par mois (par terminal)	0,1560 euro/transaction
	351 à 500 transactions par mois (par terminal)	0,1352 euro/transaction
	501 à 900 transactions par mois (par terminal)	0,1144 euro/transaction
	Plus de 900 transactions par mois (par terminal)	0,1041 euro/transaction
	Vous payez 0,0208 euro/transaction pour les montants jusqu'à 5 euros. Vous payez 0,0520 euro/transaction pour les montants compris entre 5,01 euros et 10 euros.	
Bancontact Horizon	27,25 euros/mois Vous payez 0,0208 euro/transaction pour les montants jusqu'à 5 euros. Vous payez 0,0520 euro/transaction pour les montants compris entre 5,01 euros et 10 euros. Vous payez 0,0767 euro/transaction pour les montants supérieurs à 10 euros. TINA * inclus : une solution unique sur le marché qui vous permet d'accepter les transactions Bancontact en toutes circonstances, y compris en cas de problèmes de modem, de connexion Internet ou de réseau. Les transactions effectuées pendant les pannes sont enregistrées provisoirement hors ligne, dans la mémoire du terminal.	

* Moyennant contrat séparé payant avec Worldline, le service TINA peut être ajouté à la formule Horizon pour les transactions par cartes internationales et aux formules Step et Dynamic pour les transactions Bancontact et/ou pour les transactions par cartes internationales.

Paiements avec une carte internationale via Yomani/Yoximo ?

- Lors du raccordement et de l'installation du terminal de paiement, vous déterminez vous-même les types de cartes qui seront acceptés: Visa, Mastercard, Maestro, Visa Electron, VPay, ...
- Le prix des transactions dépend des éléments suivants :



- Il s'élève à environ 1 % du montant de la transaction pour un paiement réalisé avec une carte "privée" et peut monter jusqu'à 2 % du montant de la transaction pour un paiement réalisé avec une carte Business.

Les frais exceptionnels sont imputés séparément

- **Remboursement (refund) : 0,80 euro par remboursement.**
Lorsqu'un client annule une transaction, le remboursement est effectué via sa carte de paiement. Le coût de ce remboursement est à votre charge.
- **Contestation (chargeback) : 35 euros par contestation.**
Si un client conteste une transaction acceptée, Worldline examine le bien-fondé de cette contestation. Worldline vous facture un coût standard. Si la demande concerne un chargeback Mastercard, des frais supplémentaires d'un montant de 15 euros sont ajoutés. Il s'agit de la "Commission pour le règlement des litiges" (Dispute Administration fee, DAF).
- **Demande non standard (retrieval) : 12 euros par demande.**
Worldline vous aide en cas de demande non standard, comme la fourniture d'une copie de factures envoyées précédemment, de rapports de transaction et de certificats pour une déclaration d'impôt.
- **Traitement d'une autorisation refusée (declined authorization) : 0,15 euro par transaction.**
À chaque transaction, une demande d'autorisation est envoyée à l'émetteur de la carte. Si cette autorisation aboutit à une transaction réussie, celle-ci est couverte par la commission de transaction. En cas d'autorisation refusée, vous ne payez bien entendu pas de commission de transaction mais uniquement un faible coût pour le traitement de l'autorisation refusée.
- **Commission anti-blanchiment et PCI (Anti-Money Laundering et Payment Cards Institute fee) : 50 euros par an.**
Cette commission couvre les frais liés aux contrôles de sécurité anti-blanchiment et PCI qui sont effectués à intervalles réguliers. La commission prend effet au premier anniversaire du contrat.

Paiements avec une carte internationale via Xengo

Pour les transactions par carte via Xengo, le prix est déterminé par le montant d'achat du client, le type de carte utilisée par le client et l'abonnement que vous avez choisi :

	Xengo Start (0 euro/mois)	Xengo Connect (6,99 euros/mois)	Xengo Corporate (14,99 euros/mois)
Acceptation de Maestro (Belgique)	Commission sur le chiffre d'affaires : 2,99 %	Commission sur le chiffre d'affaires : 1,60 %	Coût par transaction : 0,18 euro
Acceptation de Maestro, VPay, Mastercard, Visa (international)	Commission sur le chiffre d'affaires : 2,99 %	Commission sur le chiffre d'affaires : 1,60 %	Commission sur le chiffre d'affaires : 1,55 %

Plus d'informations ?

N'hésitez pas à prendre contact avec votre agence bancaire CBC ou surfez sur be.worldline.com/cbc.

Vous souhaitez commander un terminal supplémentaire ou accepter d'autres cartes de paiement sur votre terminal ? Nous vous conseillons de prendre contact avec votre agence.

Une fois votre terminal de paiement installé, vous pouvez vous adresser à Worldline pour :

- **Assistance technique terminal de paiement**

Questions sur l'utilisation ou les aspects techniques de votre terminal

- **Questions administratives**

Questions sur la facturation, des modifications administratives, etc. ?

- **Transactions cartes de débit et de crédit**

Pour vérifier si une transaction a été effectuée, consulter le montant de la dernière transaction, etc.

Yomani/Yoximo : 02 727 63 59

Xengo Corporate : 02 727 63 59 – xengo.be

Xengo Connect : 02 727 63 59 – xengo.be

Xengo Start : xengo.be

Des questions ?

Vous serez le bienvenu à votre agence bancaire CBC ou auprès de votre agent d'assurances CBC. Vous pouvez également faire appel à nos experts de CBC Live (via le site www.cbc.be), les jours ouvrables de 8 à 20 heures et les samedis de 9 à 17 heures. Vous pouvez aussi envoyer un message via <https://www.cbc.be/entreprendre/fr/contact/question.html>